

Offensive judiciaire contre la langue basque - Mediabask- 24 juillet 2025

ÉDITO - Dans la Communauté autonome basque, les tribunaux ont déclaré la guerre à l'euskara. Après plusieurs décisions de justice à l'encontre de mairies, cette fois, c'est la politique linguistique menée par le gouvernement basque qui en est la cible.

Depuis deux ans, c'est une véritable croisade contre l'euskara qui est menée par les juges, dans l'État espagnol. Dernier fait enregistré, le 16 juillet, le tribunal suprême espagnol a annulé plusieurs articles d'un décret du gouvernement de la Communauté autonome basque, portant sur la normalisation de l'usage de l'euskara dans les institutions et dans l'administration. Rappelons que dans les trois provinces qui forment cette communauté autonome, la langue basque, comme le castillan, est officielle. La dernière décision judiciaire ne fait que confirmer celles prises par le Tribunal constitutionnel espagnol et le Tribunal supérieur de justice du Pays Basque, en 2023. Toute la chaîne judiciaire a ainsi validé les thèses de l'extrême droite espagnole. C'est la députée basque de Vox, Amaia Martínez, qui a déposé le recours contre le décret 19/2024 du 22 février relatif à la normalisation de l'usage du basque dans les services publics. En plus de la violation de la Constitution espagnole, elle a mis en avant « la discrimination à l'égard de l'espagnol dans les relations internes des administrations publiques basques, sur la volonté d'imposer l'euskara comme langue de communication entre les contractants et les sous-traitants ». Une inversion des rôles éhontée.

Alors que pendant longtemps, et aujourd'hui encore, les droits linguistiques des bascophones n'ont pas été appliqués, Vox utilise un discours victimiste pour maintenir la suprématie de l'espagnol. En principe, partout à travers le monde, lors de leur embauche, les futurs fonctionnaires sont obligés de maîtriser les langues officielles du lieu où ils exercent leur mission. Le décret élaboré sous la présidence d'Iñigo Urkullu devait garantir le respect des droits linguistiques des citoyens dans l'administration locale. Un principe que chaque collectivité devait adapter à sa réalité sociolinguistique. La décision judiciaire venue de Madrid annule ses principales mesures. Dans les procédures administratives, les institutions ne pourront plus choisir la langue prioritaire utilisée, selon le taux de bascophones auquel elles ont affaire. Le décret obligeait les mairies d'assurer la première prise de contact en euskara et de poursuivre l'échange dans la langue choisie par l'usager, cela ne pourra plus être garanti.

C'est un coup dur pour les défenseurs de la langue basque. Le jugement va à l'encontre des préconisations des sociolinguistes et de la communauté scientifique pour assurer la survie et le développement d'une langue minoritaire comme l'euskara. Il va à l'encontre des décisions prises par des représentants des citoyens démocratiquement élus et à contre courant de l'opinion publique. Dans la dernière étude sociolinguistique réalisée en Araba, Bizkaia et Gipuzkoa, en 2021, 74,7 % des personnes interrogées estimaient que la maîtrise de l'euskara devrait être exigée à l'entrée de la fonction publique. Ces trente dernières années, l'adhésion aux initiatives en faveur du développement de l'usage de la langue basque n'a cessé de progresser. Dans ce même laps de temps, le nombre de locuteurs bascophones complets de plus de 16 ans est passé de 24 % à 36 %. Les jeunes bascophones de 16 à 24 ans représentent 74 %, alors qu'ils étaient 25 % trente ans plus tôt. Après quarante ans de répression franquiste contre la langue basque et la chute vertigineuse du nombre de bascophones, la courbe s'est clairement inversée, mais cela ne traduit pas forcément le niveau d'usage de la langue qui, elle, est toujours l'objet d'inquiétudes.